

Rapport d'activité 2017




*Association Intercommunale
d'Étude et d'Exploitation
d'Électricité et de Gaz*

Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Siège social : Hôtel de Ville de et à 5670 Viroinval

Siège administratif et technique : rue des Marais, 11 à 5300 Andenne

 *085/27.49.00*

 *www.aieg.be*

N° TVA : BE 202.555.004

Mesdames, Messieurs,

Les rapports qui vous sont présentés ont trait aux activités de l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz au cours de son soixante-deuxième exercice social.

Ils s'inscrivent dans la continuité de l'action de notre Intercommunale qui exerce ses missions de service public dans le domaine de la distribution d'électricité en s'adaptant aux nouvelles réglementations suite à sa désignation en tant que Gestionnaire de Réseaux de Distribution.

Ces documents reprennent les principales étapes de notre gestion et les situent en rapport aux contextes économiques, industriels et sociaux, tant sur le plan national que régional

Ils permettent d'apprécier la place qu'occupe notre société et constituent à ce titre, une source précieuse d'informations pour exposer à nos associés, le rôle de notre Intercommunale dans cet environnement.

Nous tenons à remercier nos associés pour la confiance témoignée, gage de notre pérennité et de notre développement.

Le mot du Président

Alors que l'année dernière, l'affaire Publifin jetait le discrédit sur l'ensemble des dirigeants des intercommunales, celles-ci sont aujourd'hui confrontées à une profonde réforme décidée par le Gouvernement Wallon, et adoptée récemment par le Parlement de Wallonie.

Celle-ci qui devra être mise en œuvre avant le 1er juillet aura des conséquences importantes sur le fonctionnement de notre Intercommunale.

Elles seront d'abord humaines, puisque le Comité de Gestion actuellement composé de 7 membres verra son nombre réduit à 4.

Je tiens tout particulièrement, aux côtés de Guy Deleuze, à remercier l'ensemble des membres du personnel et les membres du Comité de Gestion pour leurs investissements au bénéfice de l'A.I.E.G.

Par ailleurs, les nouveaux décrets pourraient avoir des implications financières pour notre Intercommunale, donc pour les communes associées.

En effet, l'A.I.E.G. ne pourrait dorénavant plus détenir des parts dans certaines structures associées à un fournisseur d'énergie, ce qui représentait en 2017 une recette de 254.061,60 € à répartir entre les communes associées.

En outre, le décret tel qu'adopté empêchera notre Intercommunale de participer à des activités concurrentielles.

La Wallonie, comme lors de la libéralisation du marché de l'énergie, a été bien plus loin que ne l'imposait la Directive Européenne, pouvant ainsi pénaliser les structures innovantes dont le seul objectif est de développer des projets positifs au profit de nos citoyens.

Un élément important est la volonté affichée par le Gouvernement de voir le territoire wallon couvert par un seul GRD.

Comme les membres d'AREWAL ont pu l'exprimer au Ministre Jean-Luc Crucke, ce projet ne peut recueillir notre assentiment puisqu'il constituerait une réduction de l'autonomie communale et une diminution des dividendes versés aux communes associées.

Cependant, je peux vous assurer, qu'avec le concours de l'ensemble des membres du personnel, dont je salue la compétence et son investissement quotidien, du Conseil d'Administration et de la Direction, je mettrai tout en œuvre pour contrecarrer ce projet.

L'objectif étant comme toujours de garantir un service de qualité aux citoyens et de rétribuer au mieux les associés.

Vincent SAMPAOLI, Président.

Sommaire

Informations générales

Historique	9
Constitution & statuts.....	10
Modifications statutaires	11
Liste des Associés	12
Répartition des parts sociales.....	13

Organes de gestion

Conseil d'Administration	15
Comité de Gestion	19
Commissaire Réviseur	20
Comité de Rémunération	20

Rapport d'activité

Investissements.....	21
Longueur réseaux GRD.....	22
Cabines, postes aériens, armoires trottoirs et transformateurs	22
Nombre de clients protégés, compteurs à budget.....	22
Récapitulatif des kWh ayant transité vers les utilisateurs du réseau.....	23
Différence des kWh ayant transité vers les utilisateurs du réseau	24
Energie transitée.....	25
Evolution de la température	26

Comptes annuels

Comptes annuels.....	28
----------------------	----

Rapport de gestion

Rapport de gestion du Conseil d'Administration.....	51
-----------------------------------------------------	----

Rapport de rémunération 2017

Rapport de rémunération 2017.....	59
-----------------------------------	----

Répartition du trop-perçu

Prélèvements et affectations.....	65
Attribution du trop perçu	65
Rémunération capital libéré.....	66
Dividendes distribués au 31 décembre 2017.....	66

Rapport du Commissaire réviseur

Rapport du Commissaire Réviseur	67
---------------------------------------	----

Liste des adjudicataires

Marchés publics – Modes de passation.....	71
-------------------------------------------	----

Informations générales

HISTORIQUE

L'**A.I.E.G.** Association Intercommunale travaillant tant comme exploitant que comme conseiller spécialisé dans quatre provinces, est composée exclusivement de pouvoirs publics.

Elle a été autorisée par Arrêté Royal du 30.12.1955 et constituée le 10 février 1956 par les communes de Namêche et de Spy. Depuis lors, d'autres communes ont rejoint l'**A.I.E.G.** qui est composée actuellement de cinq communes où elle est désignée en tant que Gestionnaire de Réseaux de Distribution et de quatorze communes en conseil.

L'Association a pour objet :

- L'établissement et l'exploitation de services publics de production, d'achat, de transport et de distribution par tous les moyens quelconques, soit pour l'électricité, le gaz, l'eau ou la chaleur ou toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles ;
- La gestion des moyens administratifs, commerciaux et techniques de chaque associé pour cet objet en vue d'une meilleure coordination et d'une rationalisation plus poussée de la production, du transport et de la distribution d'électricité, de gaz, d'eau, de chaleur et de toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles ;
- L'étude et la promotion de services publics de production, d'achat, de transport et de distribution d'électricité, de gaz, d'eau, de chaleur, et de toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles ainsi que d'assurer à ses associés, le concours de ses services administratifs et techniques, tant au point de vue étude, que surveillance des moyens de production, d'achat, de transport et de distribution ainsi que de contrats en tous genres liant un associé quelconque à un tiers ;
- Le financement des activités de l'Intercommunale ou à celles de cessions ou d'apports en droit d'usage.
- L'étude, l'installation et l'exploitation de services publics d'éclairage public, y compris décoratifs, en ce compris, les prestations d'entretien, préventif et curatif, normal et spécial, telles que définies par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06 novembre 2008 relatif aux obligations de service public imposées aux gestionnaires de réseaux de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public, l'approvisionnement électrique des points d'éclairage public, le renouvellement et l'extension des installations existantes, en ce compris les missions d'études et de financement qui y sont liées.

Le 10 février 1956, a été fondée, sous forme de société coopérative à responsabilité limitée, l'Intercommunale pure dénommée :

***Association Intercommunale d'Étude et d'Exploitation
d'Électricité et de Gaz***

Elle est constituée conformément à la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales et au décret du 05 décembre 1996 relatif aux intercommunales dont le ressort ne dépasse pas les limites de la Région Wallonne. Elle répond intégralement aux stipulations de la loi du 10 mars 1925.

Les statuts initiaux ont été approuvés par Arrêté Royal du 22 février 1956 et ont été modifiés à diverses reprises. La deuxième prorogation de la société a été actée au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire dressé le 21 juin 1996, publié aux annexes du Moniteur belge du 11 septembre 1996 sous le numéro 960911-29 page 13.

Les dernières modifications statutaires ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2015.

Les actes, relatifs à toutes les modifications statutaires, sont repris chronologiquement ci-après :

MODIFICATIONS STATUTAIRES

<i>Assemblées Générales Extraordinaires du</i>	<i>Arrêtés d'approbation du</i>	<i>Publications aux annexes du Moniteur belge</i>
10/02/1956	A.R. du 22/02/1956	08/04/1956 - nr 6334
04/02/1957	A.R. du 11/05/1957	
29/10/1957	A.R. du 10/05/1958	
22/05/1969	A.R. du 29/09/1970	19/12/1970 - page 13073
27/05/1971	A.R. du 12/10/1971	
17/05/1973	A.R. du 09/10/1973	
20/06/1974	A.R. du 12/11/1974	20/03/1975 - page 6092
19/06/1975	A.R. du 22/10/1975	19/12/1975 - page 33684
28/02/1976	A.R. du 03/06/1976	26/08/1976 - page 26959
15/06/1979	A.R. du 18/09/1979	21/09/1979 - page 15195
03/05/1986	Prorogation	03/07/1985 - page 181
20/06/1986	A.M. du 17/10/1986	08/11/1986 - page 15361
17/06/1988	A.M. du 19/09/1988	15/12/1988 - page 881215
08/09/1988	A.M. du 21/12/1988	15/02/1989 - page 890215
18/06/1993	A.M. du 20/09/1993	30/09/1993 - page 930930
	A.M. du 12/11/1993	24/11/1993 - page 931124
09/09/1994	A.M. du 25/10/1994	08/12/1994 - page 941208
16/06/1995	A.M. du 11/08/1995	15/09/1995 - page 950915
21/06/1996	A.M. du 13/08/1996	11/09/1996 - page 960911
20/06/1997	A.M. du 08/09/1997	26/09/1997 - page 25389
12/12/1997	A.M. du 23/02/1998	11/03/1998 - page 6488
18/06/1999	A.M. du 04/08/1999	28/08/1999 - page 230
10/12/1999	A.M. du 25/01/2000	25/02/2000 - page 49
14/12/2001	A.M. du 07/02/2002	15/03/2002 - page 83
13/12/2002	A.M. du 12/02/2003	18/03/2003 - page 13004
17/12/2004	A.M. du 16/02/2005	07/03/2005 - page 9243
01/12/2006	A.M. du 14/02/2007	14/03/2007 - page 13721
15/06/2007	A.M. du 28/05/2008	10/06/2008 - page 84521
19/06/2008	A.M. du 02/09/2008	29/07/2009 - page 108516
15/12/2011	Prorogation	27/04/2012 - page 81121
14/06/2012	A.M. du 14/09/2012	11/04/2013 - page 56628
04/10/2012	A.M. du 05/12/2012	11/04/2013 - page 56629
17/06/2015	A.M. du 09/09/2015	24/11/2015 - page 164518

LISTE DES ASSOCIÉS

Capital « B et A »

<i>Provinces</i>	<i>Communes</i>
Namur	Andenne *
	Namur **
	Ohey *
	Viroinval *
Hainaut	Rumes *

Capital « A »

<i>Provinces</i>	<i>Communes</i>
Namur	Anhée
	Beauraing
	Dinant
	Gesves *
	Houyet
	Jemeppe S/Sambre
	Mettet
	Rochefort
	Sambreville
	Walcourt
Brabant	Incourt
	Jodoigne
Hainaut	Tournai

* Communes où l'**A.I.E.G.** a été désignée Gestionnaire de Réseaux de Distribution.

** **A.I.E.G.** opérateur sur les sections de Flawinne, Marche-Les-Dames, Saint-Marc et Vedrin.

RÉPARTITION DES PARTS SOCIALES

Désignation des Associés	Nombre de Parts	Souscrites	Non Appelées	Libérées
Andenne	2 A	50,00	0,00	50,00
	212.426 B1	5.310.650,00	3.920.412,24	1.390.237,76
	10.480 B5	262.000,00	181.854,69	80.145,31
	25.956 E	2.595.600,00	0,00	2.595.600,00
Total Andenne	248.864	8.168.300	4.102.267	4.066.033
Namur	4 A	100,00	0,00	100,00
	188.327 B1	4.708.175,00	2.770.736,75	1.937.438,25
	5.000 E	500.000,00		500.000,00
Total Namur	193.331	5.208.275,00	2.770.736,75	2.437.538,25
Ohey	1 A	25,00	0,00	25,00
	30.454 B1	761.350,00	555.785,50	205.564,50
	4.598 E	459.800,00	0,00	459.800,00
Total Ohey	35.053	1.221.175	555.786	665.390
Rumes	1 A	25,00	0,00	25,00
	123.843 B1	3.096.075,00	2.227.543,10	868.531,90
	6.291 E	629.100,00	0,00	629.100,00
Total Rumes	130.135	3.725.200	2.227.543	1.497.657
Viroinval	1 A	25,00	0,00	25,00
	119.244 B1	2.981.100,00	2.216.974,41	764.125,59
	6.493 E	649.300,00	0,00	649.300,00
Total Viroinval	125.738	3.630.425	2.216.974	1.413.451
Gesves	1 A	25,00	0,00	25,00
	2.497 E	249.700,00	0,00	249.700,00
Total Gesves	2.498	249.725	0	249.725
Anhée	1 A	25,00	0,00	25,00
Beauraing	1 A	25,00	0,00	25,00
Dinant	1 A	25,00	0,00	25,00
Houyet	1 A	25,00	0,00	25,00
Incourt	1 A	25,00	0,00	25,00
Jemeppe-sur-Sambre	2 A	50,00	0,00	50,00
Jodoigne	3 A	75,00	0,00	75,00
Mettet	1 A	25,00	0,00	25,00
Rochefort	1 A	25,00	0,00	25,00
Sambreville	1 A	25,00	0,00	25,00
Tournai	4 A	100,00	0,00	100,00
Walcourt	1 A	25,00	0,00	25,00
Total	18	450	0	450
Total des parts	28 A	700,00	0,00	700,00
	674.294 B1	16.857.350,00	11.691.452,00	5.165.898,00
	10.480 B5	262.000,00	181.854,69	80.145,31
	50.835 E	5.083.500,00	0,00	5.083.500,00
Total général	735.637	22.203.550,00	11.873.306,69	10.330.243,31

Organes de gestion

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président,



Monsieur Vincent SAMPAOLI, Conseiller communal à la Ville d'Andenne

Le Vice-Président,



Monsieur Michel CASTERMAN, Bourgmestre de la Commune de Rumes

Les Membres,



Madame Brigitte BALAND, Conseillère communale à la Ville de Namur



Monsieur Alain BOUVY, Conseiller communal de la Commune de Viroirval



Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre à la Ville d'Andenne



Monsieur Christophe GILON, Bourgmestre de la Commune d'Ohey



Monsieur René HUBRECHTS, Echevin de la Commune d'Ohey



Madame Dorothée KLEIN, Conseillère communale à la Ville de Namur



Madame Françoise LEONARD, Echevine à la Ville d'Andenne



Monsieur Dimitri LHOSTE, Conseiller communal à la Ville de Namur



Madame Elisabeth MALISOUX, Echevine à la Ville d'Andenne



Madame M-Christine MAUGUIT, Conseillère communale à la Ville d'Andenne



Monsieur José PAULET, Bourgmestre de la Commune de Gesves



Monsieur François PLUME, Echevin de la Commune de Sambreville



Monsieur Baudouin SOHIER, Echevin à la Ville de Namur

Monsieur Jean-Marc DELIZEE, Bourgmestre de la Commune de Viroinval*

Madame Marie-Ange DESMONS, Conseillère communale de la Commune de Rumes

*Monsieur David MASSIN**, Conseiller communal de la Commune de Viroinval*

La Direction,

Monsieur Guy DELEUZE, Directeur général

**démission le 18 avril 2017*

***coopté le 29 juin 2017*

2. COMITÉ DE GESTION



Le Président,

Mr SAMPAOLI Vincent

Conseiller communal à la Ville d'Andenne

Le Vice-Président,

Mr CASTERMAN Michel

Bourgmestre de la Commune de Rumes

Les Membres,

Mr BOUVY Alain

Conseiller communal de la Commune de Viroinval

Mr EERDEKENS Claude

Bourgmestre à la Ville d'Andenne

Mr HUBRECHTS René

Echevin de la Commune d'Ohey

Mme LEONARD Françoise

Echevine à la Ville d'Andenne

Mme MALISOUX Elisabeth

Echevine à la Ville d'Andenne

Mr SOHIER Baudouin

Echevin à la Ville de Namur

La Direction,

Mr DELEUZE Guy

Directeur général

3. COMMISSAIRE RÉVISEUR

SPRL RLS Audit & Conseils, Réviseurs d'entreprises,
Représentée par Luc SOHET

4. COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Président,

Mr Vincent SAMPAOLI

Conseiller communal à la Ville d'Andenne

Le Vice-Président,

Mr CASTERMAN Michel

Bourgmestre de la Commune de Rumes

Les Membres,

Mr BOUVY Alain

Conseiller communal de la Commune de Viroinval

Mr HUBRECHTS René

Echevin de la Commune d'Ohey

Mr SOHIER Baudouin

Echevin à la Ville de Namur

La Direction,

Mr DELEUZE Guy

Directeur général

Rapport d'activité

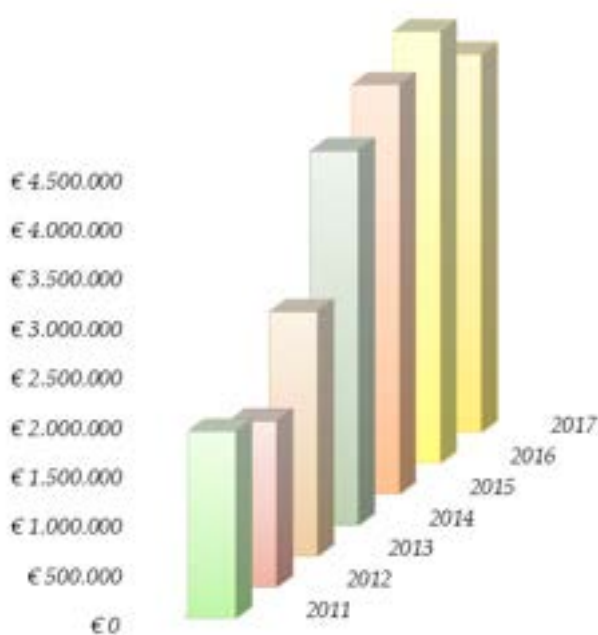
Vous trouverez, ci-après, le rapport d'activité, les comptes annuels, le Rapport de Gestion et celui du Commissaire Réviseur.

Nous vous soumettons également la proposition de répartition du trop-perçu du 62^{ème} exercice de notre Intercommunale.

INVESTISSEMENTS

Au cours des sept dernières années, l'**A.I.E.G.** a investi pour l'extension et l'amélioration de son réseau :

En 2011 :	1.883.118 €
En 2012 :	1.674.812 €
En 2013 :	2.466.178 €
En 2014 :	3.776.549 €
En 2015 :	4.129.871 €
En 2016 :	4.352.425 €
En 2017 :	3.811.155 €



LONGUEUR RÉSEAUX GRD

Au 31 décembre 2017, ceux-ci se répartissent comme suit :

Souterrain "haute tension"	308 kms
Aérien "haute tension"	146 kms
Souterrain "basse tension"	84 kms
Aérien "basse tension"	568 kms
Total longueur réseaux	1.096 kms

CABINES, POSTES AÉRIENS, ARMOIRES TROTTOIRS ET TRANSFORMATEURS

Au 31 décembre 2017, ceux-ci se présentent comme suit :

Armoires trottoirs	379
Cabines	213
Postes aériens	219
Transformateurs	435
Cabines privées	118

NOMBRE DE CLIENTS PROTÉGÉS, COMPTEURS À BUDGET

Au 31 décembre 2017, ceux-ci se présentent comme suit :

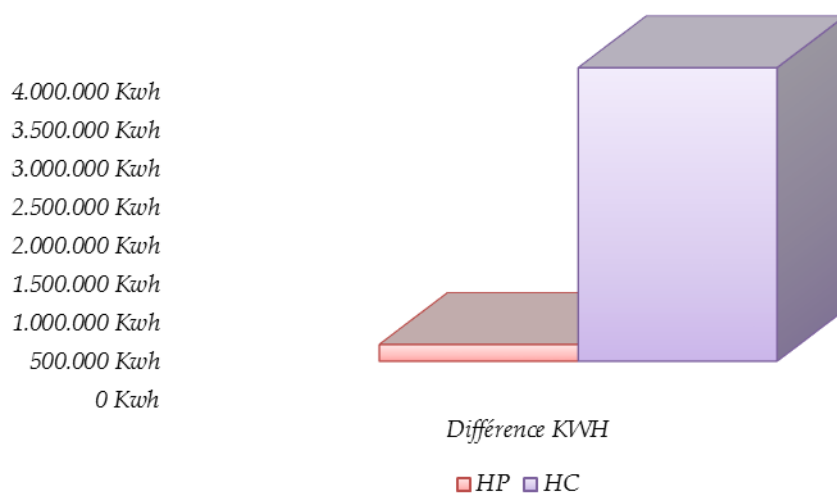
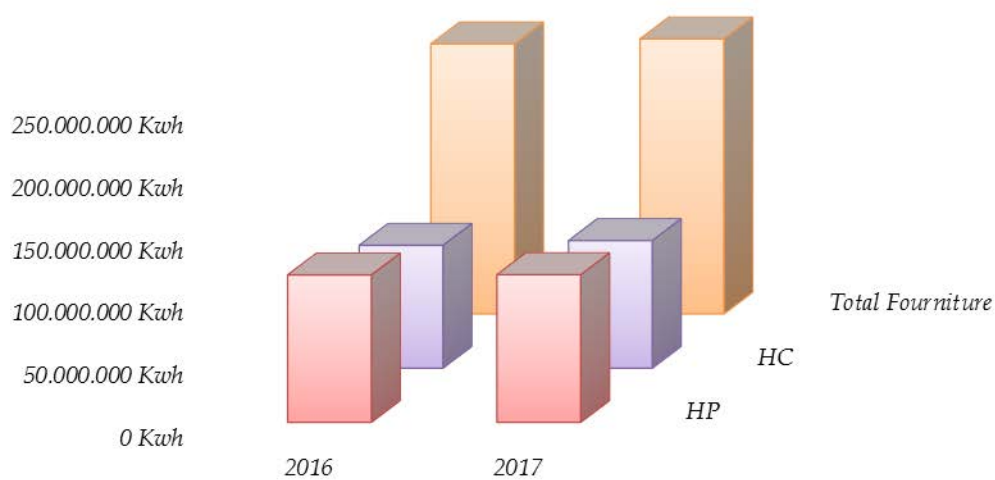
Clients protégés - Fournisseur social	362
Compteurs à budget - Fournisseur social	102
Compteurs à budget - Autres fournisseurs	530

RÉCAPITULATIF DES KWH AYANT TRANSITÉ VERS LES UTILISATEURS DU RÉSEAU

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Diff %</u>
<i>Consommation BT</i>			
HP simple T	26.424.881 Kwh	25.536.413 Kwh	-3,48%
HP	34.970.578 Kwh	34.915.414 Kwh	-0,16%
HC	40.842.325 Kwh	42.549.127 Kwh	4,01%
Excl Nuit	4.947.023 Kwh	4.519.716 Kwh	-9,45%
<i>Total BT</i>	107.184.807 Kwh	107.520.669 Kwh	0,31%
<i>Consommation DirectBT AMR</i>			
HP	2.574.169 Kwh	3.101.365 Kwh	17,00%
HC	1.628.802 Kwh	4.170.314 Kwh	60,94%
Sous Total	4.202.971 Kwh	7.271.678 Kwh	42,20%
<i>Consommation DirectBT MMR</i>			
HP	0 Kwh	0 Kwh	0,00%
HC	0 Kwh	0 Kwh	0,00%
Sous Total	0 Kwh	0 Kwh	0,00%
<i>Total Direct BT</i>	4.202.971 Kwh	7.271.678 Kwh	42,20%
<i>Consommation 26 kV</i>			
HP	53.178.401 Kwh	54.398.488 Kwh	2,24%
HC	48.209.135 Kwh	50.684.672 Kwh	4,88%
<i>Total 26KV</i>	101.387.536 Kwh	105.083.160 Kwh	3,52%
HP	117.735.551 Kwh	117.951.679 Kwh	0,18%
HC	98.128.041 Kwh	101.924.828 Kwh	3,73%
<i>Total Fourniture</i>	215.863.592 Kwh	219.876.507 Kwh	1,83%

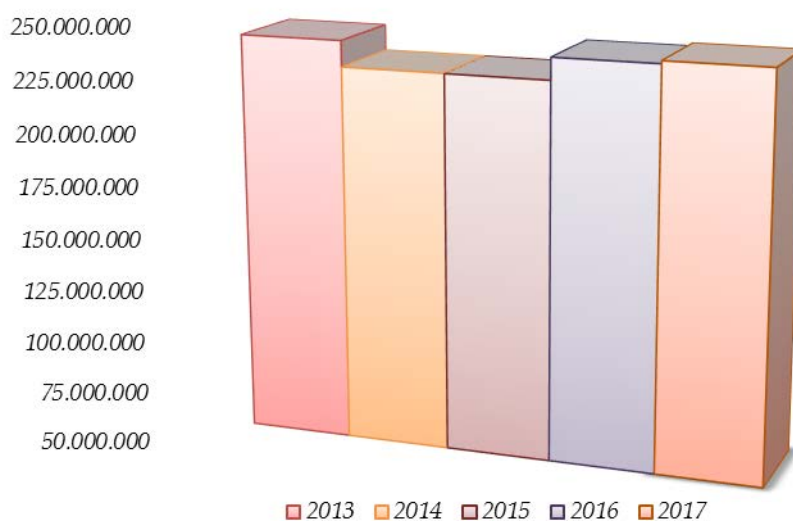
DIFFÉRENCE DES KWH AYANT TRANSITÉ VERS LES UTILISATEURS DU RÉSEAU

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Différence KWH</u>
HP	117.735.551 Kwh	117.951.679 Kwh	216.128 Kwh
HC	98.128.041 Kwh	101.924.828 Kwh	3.796.787 Kwh
Total Fourniture	215.863.592 Kwh	219.876.507 Kwh	4.012.915 Kwh



ENERGIE TRANSITÉE

En 2017, l'énergie transitée sur l'ensemble du réseau A.I.E.G. a été de 241.799.481 kWh.



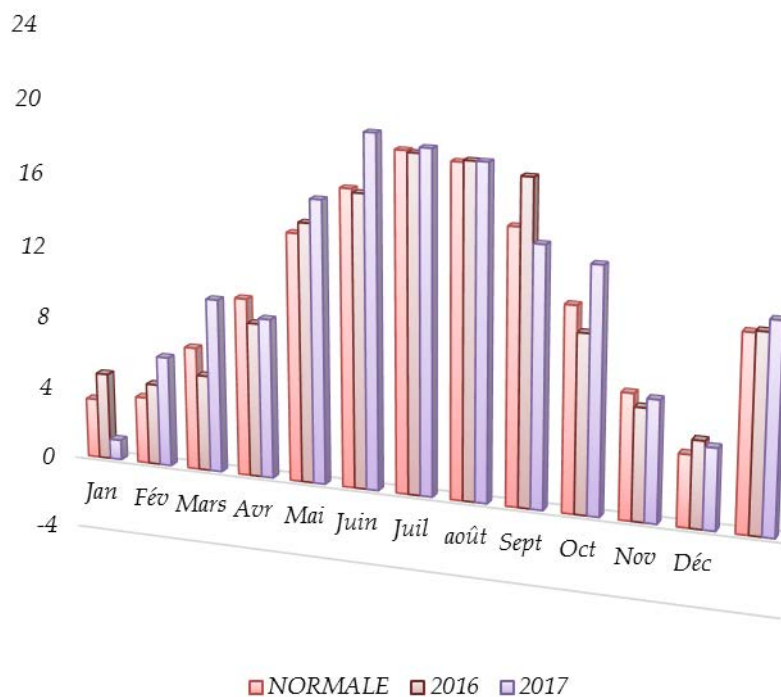
<u>ANNEE</u>	<u>TRANSIT</u>	<u>ECART EN % (Y/Y-1)</u>
2013	242.338.238	
2014	230.066.162	-5,06%
2015	229.999.239	-5,06%
2016	240.427.900	-0,03%
2017	241.799.481	4,53%

EVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE

Il est intéressant de présenter l'évolution de la température de cette année 2017 en comparaison avec l'année 2016 ainsi que la moyenne normale. En effet, de cet élément, nous constatons que l'évolution de la consommation d'énergie électrique est de moins en moins sensible à l'évolution de la température et des saisons.

Les données nous ont été fournies par l'Institut Royal Météorologique de Belgique.

	<u>NORM</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
<i>Jan</i>	3,3	4,8	1,1
<i>Fév</i>	3,7	4,5	6,1
<i>Mars</i>	6,8	5,3	9,6
<i>Avr</i>	9,8	8,5	8,8
<i>Mai</i>	13,6	14,2	15,5
<i>Juin</i>	16,2	16	19,2
<i>Juil</i>	18,4	18,3	18,6
<i>Août</i>	18,0	18,1	18,1
<i>Sept</i>	14,9	17,5	14,1
<i>Oct</i>	11,1	9,7	13,3
<i>Nov</i>	6,8	6,1	6,6
<i>Déc</i>	3,9	4,7	4,4
	10,54	10,64	11,28



Comptes annuels

<i>Actif</i>	<i>pages 28-29</i>
<i>Passif</i>	<i>pages 30-31</i>
<i>Compte de résultats</i>	<i>pages 32-33</i>
<i>Affectations et prélèvements</i>	<i>page 34</i>
<i>Etat des frais d'établissement</i>	<i>page 35</i>
<i>Frais de développement</i>	<i>page 36</i>
<i>Terrains et constructions</i>	<i>page 37</i>
<i>Installations, machines, outillage</i>	<i>page 38</i>
<i>Mobilier, matériel roulant</i>	<i>page 39</i>
<i>Location-financement et droits similaires</i>	<i>page 40</i>
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>page 41</i>
<i>Immobilisations en cours et acomptes versés</i>	<i>page 42</i>
<i>Entreprises liées-Participations, actions et parts</i>	<i>page 43</i>
<i>Entreprise avec lien de participation-Participations, actions et parts</i>	<i>page 44</i>
<i>Autres entreprises-Participations, actions et parts</i>	<i>page 45</i>
<i>Informations relatives aux participations</i>	<i>page 46</i>
<i>Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif</i>	<i>page 47</i>
<i>Etat du capital et structure de l'actionnariat</i>	<i>page 48</i>
<i>Bilan social</i>	<i>pages 49-50</i>

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	142.111	190.158
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	52.424.181	51.485.892
Immobilisations incorporelles	6.2	21	97.270	245.528
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	49.869.558	48.426.670
Terrains et constructions.....		22	6.074.098	6.237.036
Installations, machines et outillage.....		23	42.686.891	41.499.900
Mobiler et matériel roulant.....		24	494.145	281.651
Location-financement et droits similaires.....		25	9.223	12.797
Autres immobilisations corporelles.....		26	5.608	
Immobilisations en cours et acomptes versés.....		27	619.593	385.268
Immobilisations financières	6.4/		2.457.333	2.793.697
Entreprises liées	6.5.1	28	189.620	500.429
Participations.....	6.15	280/1	189.620	500.429
Créances.....		280		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		281		
Participations.....	6.15	282/3	6.200	6.200
Créances.....		282	6.200	6.200
Autres immobilisations financières.....		283		
Autres immobilisations financières		284/8	2.281.513	2.287.068
Actions et parts		284	2.261.016	2.261.071
Créances et cautionnements en numéraire.....		285/8	497	25.997

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>12.121.118</u>	<u>7.451.090</u>
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	<u>2.157.419</u>	<u>1.523.917</u>
Stocks		30/36	<u>1.939.707</u>	<u>1.443.843</u>
Approvisionnements		30/31	<u>1.939.707</u>	<u>1.443.843</u>
En-cours de fabrication		32
Produits finis		33
Marchandises		34
Immeubles destinés à la vente		35
Acomptes versés		36
Commandes en cours d'exécution		37	<u>217.712</u>	<u>80.074</u>
Créances à un an au plus		40/41	<u>3.235.072</u>	<u>2.923.802</u>
Créances commerciales		40	<u>2.806.550</u>	<u>2.501.036</u>
Autres créances		41	<u>428.522</u>	<u>422.766</u>
Placements de trésorerie	6.5.1/	6.6	<u>746.928</u>	<u>728.358</u>
Actions propres		50
Autres placements		51/53	<u>746.928</u>	<u>728.358</u>
Valeurs disponibles		54/58	<u>2.735.659</u>	<u>2.045.879</u>
Comptes de régularisation	6.6	490/1	<u>3.246.041</u>	<u>229.135</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>64.687.391</u>	<u>59.107.140</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES			43.462.313	37.343.684
Capital	6.7.1	10	10.330.243	10.330.243
Capital souscrit		100	22.203.550	22.203.550
Capital non appelé ⁴		101	11.873.307	11.873.307
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	9.347.534	7.480.474
Réserves		13	23.754.824	19.502.381
Réserve légale		130	3.134.322	3.085.388
Réserves indisponibles		131	13.735.170	13.511.706
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	13.735.170	13.511.706
Réserves immunisées		132	4.139.063	234.018
Réserves disponibles		133	2.746.269	2.671.269
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14		
Subsides en capital		15	29.712	30.566
Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			366.936	583.283
Provisions pour risques et charges		160/5	341.717	557.340
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	0	215.623
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	341.717	341.717
Impôts différés		168	25.219	25.944

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	20 858 141	21 180 193
Dettes à plus d'un an	6.9	17	9 577 442	10 132 100
Dettes financières		170/4	9 577 442	10 132 100
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	2 486	7 200
Etablissements de crédit		173	9 574 956	10 124 900
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	9 987 299	8 847 340
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	759 851	737 201
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3 786 451	3 645 484
Fournisseurs		440/4	3 786 451	3 645 484
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	3 686 914	1 619 070
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	938 275	727 912
Impôts		450/3	865 895	709 967
Rémunérations et charges sociales		454/9	70 380	17 945
Autres dettes		47/48	837 807	2 117 673
Comptes de régularisation	6.9	492/3	1 293 401	2 200 753
TOTAL DU PASSIF		10/49	64 687 391	59 107 140

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	20.195.449	16.883.422
Chiffre d'affaires.....	6.10	70	12.003.144	11.045.071
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) ... (+)/(-)		71	-80.074	80.074
Production immobilisée.....		72	3.811.155	4.352.425
Autres produits d'exploitation.....	6.10	74	387.306	566.396
Produits d'exploitation non récurrents.....	6.12	76A	4.073.918	839.456
Coût des ventes et des prestations		60/66A	14.141.539	15.410.563
Approvisionnements et marchandises.....		60	4.302.145	2.844.869
Achats.....		600/6	5.020.496	2.799.439
Stocks: réduction (augmentation)..... (+)/(-)		609	-716.353	45.231
Services et biens divers.....		61	3.799.158	5.172.418
Rémunérations, charges sociales et pensions..... (+)/(-)	6.10	62	3.054.329	2.964.467
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		630	2.238.300	2.616.748
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)..... (+)/(-)	6.10	631/4	4.777	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)..... (+)/(-)	6.10	635/6	-215.623	-64.547
Autres charges d'exploitation.....	6.10	640/6	1.925	2.171
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration..... (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes.....	6.12	66A	958.529	1.894.638
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	6.053.910	1.472.859

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/768	274.481	332.258
Produits financiers récurrents.....		75	274.481	332.258
Produits des immobilisations financières.....		750	254.073	242.990
Produits des actifs circulants.....		751	19.554	88.815
Autres produits financiers.....	6.11	752/9	853	853
Produits financiers non récurrents.....	6.12	768		
Charges financières		65/668	709.212	412.076
Charges financières récurrentes.....	6.11	65	396.403	412.076
Charges des dettes.....		650	386.549	400.275
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)..... (+)/(-)		651		
Autres charges financières.....		652/9	11.855	11.801
Charges financières non récurrentes.....	6.12	668	310.809	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	5.619.179	1.393.042
Prélèvements sur les impôts différés		780	724	724
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	738.178	422.622
Impôts.....		670/3	831.349	463.913
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales.....		77	95.171	41.291
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	4.883.725	971.144
Prélèvements sur les réserves immunisées		789	1.407	1.407
Transfert aux réserves immunisées		689	3.906.451	183.635
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	978.681	788.918

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	978.681	788.916
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	978.681	788.916
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2	141.904	17.214
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920	48.934	
aux autres réserves	6921	92.970	17.214
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)		
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	836.777	771.701
Rémunération du capital	694	836.777	771.701
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice.....	20P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	190.158
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés.....	8002	
Amortissements.....	8003	48.045	
Autres..... (+)/(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice.....	(20)	142.111	
Dont			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement.....	200/2	142.111	
Frais de restructuration.....	204	

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx	970.961
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8021	
Cessions et désaffectations.....	8031	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8041	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8051	970.961	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
.....	8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx	725.435
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8071	148.255	
Repris.....	8081	
Acquis de tiers.....	8091	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations.....	8101	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8111	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8121	873.691	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	97.270	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	7.519.143
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8181	34.903	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	8181	(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	7.554.046	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	8241	(+)/(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	197.840	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	8311	(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.479.948	1.282.107
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	6.074.098	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	66.187.900
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	937.044	
Cessions et désaffectations	8172	277.263	
Transferts d'une rubrique à une autre	8182	12.192.281	
	(+)(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	79.039.963	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	5.958.189
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	50.213	
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	8242	-0	
	(+)(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	6.008.402	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	30.644.189
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.721.644	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	211.934	
Transférés d'une rubrique à une autre	8312	10.225.775	
	(+)(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	42.379.673	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	42.688.691	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	2.067.600
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8163	282.237	
Cessions et désaffectations.....	8173	38.377	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8193	2.311.460	
Plus-values au terme de l'exercice			
8253P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx		
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8213		
Acquises de tiers.....	8223		
Annulées.....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice.....	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
8323P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx		1.785.949
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8273	118.940	
Repris.....	8283		
Acquis de tiers.....	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations.....	8303	31.682	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8313	-55.692	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8323	1.817.315	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	494.145	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	17.869
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8184	
Cessions et désaffectations.....	8174	
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8184	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8194	17.869	
Plus-values au terme de l'exercice.....	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8214	
Acquises de tiers.....	8224	
Annulées.....	8234	
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8244	
Plus-values au terme de l'exercice.....	8254	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	5.072
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8274	3.574	
Repris.....	8284	
Acquis de tiers.....	8294	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations.....	8304	
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8314	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8324	8.648	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	<u>9.223</u>	
Dont			
Terrains et constructions.....	250	
Installations, machines et outillage.....	251	
Mobilier et matériel roulant.....	252	9.223	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8195P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8165	5.808	
Cessions et désaffectations.....	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8195	5.808	
Plus-values au terme de l'exercice.....			
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8215		
Acquises de tiers.....	8225		
Annulées.....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice.....	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....			
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8275		
Repris.....	8285		
Acquis de tiers.....	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations.....	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8325	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	(26)	5.808	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	385.288
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8166	224.307	
Cessions et désaffectations.....	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8186		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8196	619.593	
Plus-values au terme de l'exercice.....			
8256P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx		
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8216		
Acquises de tiers.....	8226		
Annulées.....	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice.....	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....			
8326P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx		
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8376		
Repris.....	8386		
Acquis de tiers.....	8396		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations.....	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre..... (+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE.....	(27)	619.593	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	500.429
Mutations de l'exercice			
Acquisitions.....	8361	
Cessions et retraits.....	8371	
Transferts d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8381	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice.....	8391	500.429	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8411	
Acquises de tiers.....	8421	
Annulées.....	8431	
Transférées d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8441	
Plus-values au terme de l'exercice.....	8451	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8471	310.809	
Reprises.....	8481	
Acquises de tiers.....	8491	
Annulées à la suite de cessions et retraits.....	8501	
Transférées d'une rubrique à une autre.....(+)/(-)	8511	
Réductions de valeur au terme de l'exercice.....	8521	310.809	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	0
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541	
Montants non appelés au terme de l'exercice.....	8551	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>189.620</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions.....	8581	
Remboursements.....	8591	
Réductions de valeur actées.....	8601	
Réductions de valeur reprises.....	8611	
Différences de change.....(+)/(-)	8621	
Autres.....(+)/(-)	8631	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	6.200
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	
Cessions et retraits	8372	
Transferts d'une rubrique à une autre	8382	
		(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	6.200	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8412	
Acquises de tiers	8422	
Annulées	8432	
Transférées d'une rubrique à une autre	8442	
		(+)/(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8452	
Réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	
Reprises	8482	
Acquises de tiers	8492	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	
Transférées d'une rubrique à une autre	8512	
		(+)/(-)	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	
Montants non appelés au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice	8542	
		(+)/(-)	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(262)	6.200	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	263P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	6582	
Remboursements	6592	
Réductions de valeur actées	6602	
Réductions de valeur reprises	6612	
Différences de change	6622	
		(+)/(-)	
Autres	6632	
		(+)/(-)	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(263)	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	6652	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	2.283.258
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	
Cessions et retraits	8373	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383	160.003	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	2.443.261	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	182.369
Mutations de l'exercice			
Actées	8413	
Acquises de tiers	8423	
Annulées	8433	55	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443	-182.314	
Plus-values au terme de l'exercice	8453	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	22.310
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	
Reprises	8483	
Acquises de tiers	8493	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513	-22.310	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	182.245
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	182.245	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>2.261.016</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	25.997
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	
Remboursements	8593	25.500	
Réductions de valeur actées	8603	
Réductions de valeur reprises	8613	
Différences de change	(+)/(-) 8623	
Autres	(+)/(-) 8633	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>497</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%					
0844379951 ZE-MO (Société coopérative à responsabilité limitée) Rue des Marais 11 5300 Selles Belgique					30/06/2017	EUR	232.258	-25.997
	Parts A	3.070	51,17					
	Parts C	25	67,57					
0627816345 AREWAL (Société coopérative à responsabilité limitée) Rue des Marais 11 5300 Selles Belgique					31/12/2016	EUR	18.600	0
	Parts A	62	33,33					

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe			
.....	51
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé.....	6681
Actions et parts – Montant non appelé.....	6682
Métaux précieux et œuvres d'art.....	6683
Titres à revenu fixe	52
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit.....	6684
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	746.928	728.358
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus.....	6686	746.928
de plus d'un mois à un an au plus.....	6687
de plus d'un an.....	6688	728.358
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant.....	6689

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
Divers.....	26.474
Bonus Mélus.....	3.219.566
.....
.....

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	22.203.550
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	22.203.550	

Modifications au cours de l'exercice

	Codes	Montants	Nombre d'actions
.....			
.....			
.....			

Représentation du capital

Catégories d'actions

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A		700	28
B1		18.857.350	874.294
B5		262.000	10.480
E		5.083.500	50.835
Actions nominatives	8702	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	735.637
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	0

Capital non libéré

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non appelé	(101)	11.873.307	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Capital appelé, non versé	8712	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	205.564
Actionnaires redevables de libération			
Commune d'Chey		0	205.564
Commune de Namur		2.770.737	0
Commune d'Chey		555.786	0
Commune de Rumes		2.227.543	0

C 11

Actions propres

	Codes	Exercice
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant du capital à souscrire	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant du capital à souscrire	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	
Capital autorisé non souscrit	8751	

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs.....	105	37	4	38,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée.....	110	36	4	37,6
Contrat à durée déterminée.....	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	112			
Contrat de remplacement.....	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes.....	120	29	3	29,8
de niveau primaire.....	1200	2		2,0
de niveau secondaire.....	1201	19	1	19,2
de niveau supérieur non universitaire.....	1202	3		3,0
de niveau universitaire.....	1203	5	2	5,8
Femmes.....	121	8	1	8,8
de niveau primaire.....	1210			
de niveau secondaire.....	1211	5	1	5,8
de niveau supérieur non universitaire.....	1212	3		3,0
de niveau universitaire.....	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction.....	130			
Employés.....	134	19	3	20,4
Ouvriers.....	132	18	1	18,2
Autres.....	133			

PERSONNEL INTÉIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées.....	150		
Nombre d'heures effectivement prestées.....	151		
Frais pour l'entreprise.....	152		

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	37,1	28,6	8,3
Temps partiel	1002	4,0	3,0	1,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	38,7	29,6	9,1
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	59.062	45.739	13.323
Temps partiel	1012	2.107	768	1.341
Total	1013	61.170	46.505	14.664
Frais de personnel				
Temps plein	1021	2.644.742	2.154.004	490.738
Temps partiel	1022	122.557	58.887	63.670
Total	1023	2.767.299	2.212.891	554.408
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	54.831	41.688	13.143

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	38,2	29,1	9,1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	60.026	45.443	14.584
Frais de personnel	1023	2.709.779	2.158.893	550.886
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	53.466	40.751	12.715

Rapport de gestion

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au code des sociétés, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif à l'exercice 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017.

Situation de l'entité durant l'exercice écoulé

1. Les immobilisations corporelles

En 2017, l'A.I.E.G. a investi une somme de 3.811.154,86 € pour l'amélioration et la modernisation de ses réseaux ; ces travaux importants étaient repris dans le plan stratégique approuvé par l'Assemblée Générale du 15 décembre 2016.

2. Les immobilisations financières

L'AIEG détient des participations dans les sociétés PUBLI-T, SOCOFE, ZE-MO pour lesquelles une réduction de valeur de 310.808,83 € a été actée. Elle possède également des participations dans ECETIA Finances, INTER-REGIES, ATRIAS, PUBLIFIN, BEP Expansion économique et AREWAL pour un montant total de 2.456.835,51 €. L'ensemble des participations a rapporté 254.072,79 € brut auquel un précompte mobilier libératoire a été appliqué pour un montant de 76.348,89 €. La participation dans la société AREWAL soit 62 parts à 100 € constituée en 2015, a permis de réduire les coûts tant en ce qui concerne la mutualisation des outils informatiques que dans les coûts de représentation aux différents organes constituant le marché de l'énergie électrique.

3. Les Produits

Le montant total du produit des ventes et prestations s'élève à 20.195.449,46 €.

Le chiffre d'affaires s'établit à 12.003.144,14 € ; celui-ci se compose principalement des produits du timbre G.R.D. et également le produit de la redevance pour l'utilisation du réseau de Namur.

La production immobilisée s'élève à 3.811.154,86 €.

Les produits d'exploitation, pour un montant de 387.305,69 € auquel s'ajoutent les produits d'exploitation non récurrents liés principalement à l'intégration des boni/mali des années antérieures et à l'utilisation de provisions, s'élèvent à 4.073.918,45 €.

Les produits financiers s'élèvent à 274.480,55 € dont 19.554,36 € résultent des placements bancaires et 254.072,79 € des immobilisations financières.

4. Les Charges

Le coût des ventes et prestations représente 14.141.539,20 €.

Dont les achats pour un montant de 4.302.144,94 €, les services et biens divers pour un montant de 3.799.157,87€, les rémunérations, charges sociales et pensions pour un montant de 3.054.329,10 €, les amortissements, provisions et réductions de valeur sur frais d'établissement pour un montant de 2.238.299,57 € ainsi que des charges d'exploitation non récurrentes pour 956.528,59€.

Les charges financières s'élèvent à 709.212,22€, dont 386.548,64 € récurrentes et liées aux emprunts et frais bancaires.

5. Le résultat et son affectation

Pour l'exercice 2017, le bénéfice à affecter s'élève à 978.680,83 € après déduction de la charge fiscale estimée.

De ce montant, il y a lieu de déduire, 17.969,82 € correspondant aux désaffectations 2017, qui sont transférés en autres réserves indisponibles, 48.934,04 € affectés à la réserve légale et 75.000 € affectés à la réserve d'investissement.

Affectation réserves

Compte tenu de ce qui précède, le montant à répartir aux associés suivant le chiffre d'affaires s'élève à 836.776,97 €.

Suivant les statuts, la rémunération du capital libéré «B1» par les associés soit 322.868,62 €, la rétribution à la Ville de Namur pour la mise à disposition du réseau à l'Intercommunale IDEG/ORES soit 95.090,70 €.

Le bilan, le compte de résultats, le bilan social ainsi que les annexes seront déposés à la Banque Nationale de Belgique après approbation du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du 12 juin 2018.

6. OSP

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 juillet 2010, relatif à l'Obligation de Service Public, imposé aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution en termes de gestion des dossiers photovoltaïques (guichet unique).

Il a été constaté en 2017, une nouvelle augmentation du nombre de primes versées dans le cadre des dossiers QUALIWATT représentant une charge de 199.422,62 €.

7. Tarifs

Les tarifs pour la période régulatoire 2017, approuvés par la CWaPE, ont été prolongés par le régulateur pour l'exercice 2018.

Le solde régulatoire concernant le dossier boni/mali 2015, introduit à la CWaPE et pour lequel nous avons obtenu une approbation provisoire, avait été pris en compte dans l'élaboration de ce tarif 2017 approuvé.

8. Amortissements - Interventions Tiers - Investissements

Suite à l'approbation du Conseil d'Administration du 24 mars 2011, les amortissements cumulés des interventions tiers seront portés en réserves indisponibles, ce qui représente pour l'année 2017 un montant de 17.969,82 €.

9. Personnel

L'Intercommunale compte 38.7 équivalents temps plein dont 5 agents statutaires et 1 contrat à durée déterminée.

En 2017, l'AIEG a procédé à l'engagement d'un agent technique.

Risques et incertitudes

1. Litiges

- *Contentieux AIEG c/ Etat belge - Ministère des Finances (recours à la Cour constitutionnelle)*

L'AIEG a introduit, avec de nombreuses autres intercommunales, deux recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle à l'encontre des dispositions du Titre II, Chapitre Ier, section 2, sous-section 1er, de la loi-programme du 19 décembre 2014, publiée au Moniteur belge du 29 décembre 2014 et des dispositions de la loi-programme du 10 août 2015, publiée au Moniteur belge du 18 août 2015, deuxième édition tendant, en partie, à corriger un certain nombre de problèmes introduit par la loi-programme du 19 décembre 2014 susvisée.

Ces recours critiquaient la taxation des intercommunales à l'ISOC et non plus à l'IPM sous l'angle notamment de la discrimination.

Ces recours ont toutefois été rejetés aux termes de deux arrêts étant l'arrêt n° 151/2016 du 13 décembre 2016 et l'arrêt 1456/2017 du 21 décembre 2017.

Aux termes du Considérant B.28.3. la Cour a estimé notamment que « l'assujettissement inconditionnel à l'impôt des personnes morales des intercommunales visées par l'article 180, 1°, du CIR 1992, inséré par la disposition attaquée, a pour but d'éviter que, dans le domaine particulier de l'exploitation des hôpitaux et d'autres établissements de soins, les acteurs publics soient exposés à une concurrence fiscale déloyale des acteurs privés du marché. Il n'apparaît pas que les gestionnaires publics d'un réseau de distribution d'électricité sont exposés à la concurrence fiscale déloyale d'acteurs privés ».

Ces arrêts confirment l'assujettissement de l'intercommunale à l'ISOC et par conséquent le bien-fondé des mesures de gestion antérieurement adoptées telle la démutualisation de la redevance de voirie.

- *Contentieux AIEG et ETHIAS c / Explotech - Région wallonne - (Tribunal de première instance de Namur- division de Namur)*

Ce litige concerne une demande d'indemnisation de l'AIEG suite aux dégradations occasionnées à certains éléments de réseau électrique dans le cadre de travaux de peignage à Thon.

Aux termes du jugement prononcé en date du 18 octobre 2017, il a été fait droit à la demande de l'AIEG, la Région ayant été condamnée à verser à l'AIEG la somme principale de 25.655,23€ à majorer des intérêts et des dépens.

Le conseil de l'AIEG dans ce dossier est Maître Eric ANCIAUX de FAVEAUX de Namur.

- *Contentieux AIEG c/ PUBLIFIN - (ex- TECTEO) - (Tribunal de première instance de Namur- division de Namur)*

L'AIEG a introduit une action en référé et au fond contre la société PUBLIFIN en cause de la résiliation unilatérale, par cette dernière, des conventions d'apport en usage, de gestion et de clearing house qui l'unissaient à l'AIEG.

L'AIEG a obtenu gain de cause en référé devant la Cour d'appel de Liège ainsi qu'en première instance au fond devant le Tribunal de Première Instance de Namur.

Le Tribunal a ordonné une réouverture des débats pour permettre à l'AIEG de justifier du montant de son préjudice, une somme provisionnelle de 25.000€ lui étant déjà allouée.

L'affaire est inscrite sous le numéro de rôle RG 2013/5- A.

Par jugement du Tribunal de Première Instance du 17 novembre 2016, Mr Jean Marc Dinant s'est vu confier une mission d'expertise en vue de l'évaluation du dommage subi par l'AIEG ensuite de la résiliation fautive des conventions. L'AIEG a cité en intervention forcée la société RESA suite à la reprise des réseaux dans le cadre de l'apport de branche.

Cette expertise est actuellement en cours, l'Expert ayant sollicité une prolongation de délai pour rendre son rapport préliminaire.

Le conseil de l'AIEG dans cette affaire est Maître Luc DEPRE.

- *Contentieux AIEG c/ PUBLIFIN - (ex- TECTEO) - en présence de la Ville d'Andenne (Tribunal de Première Instance de Namur- division de Namur)*

L'AIEG a introduit une requête en intervention volontaire devant la Justice de Paix d'Andenne dans le cadre de la procédure d'expropriation du réseau de distribution électrique andennais menée par la Ville d'Andenne et en vue de soutenir celle-ci.

Il a été fait droit à la demande de la Ville et les indemnités provisoires revenant à la partie expropriée ont été fixées dans un jugement du 10 décembre 2015 de Monsieur le Juge de Paix d'Andenne.

PUBLIFIN a introduit une action en révision devant le Tribunal de Première Instance de Namur.

L'AIEG a également formé intervention volontaire dans cette instance distincte.

Le Tribunal de Première Instance de Namur au terme de son jugement du 3 novembre 2017 a validé la procédure d'expropriation.

Le Tribunal a toutefois procédé au remplacement de l'Expert pour raisons de santé et à procédé à la désignation de Monsieur Guido CAMPS (ex-CREG) pour poursuivre l'expertise.

Le conseil de l'AIEG dans cette affaire est Maître Luc DEPRE.

- *Contentieux AIEG c/ PUBLIFIN - (ex- TECTEO) (Tribunal de Première Instance de Namur- division Dinant)*

L'AIEG est partie défenderesse devant le Tribunal de Commerce de Namur (division de Dinant) dans le cadre de l'action indemnitaire introduite par la société PUBLIFIN (ex- TECTEO) suite à

la décision d'exclusion de cette dernière par délibération de l'Assemblée Générale de l'AIEG du fait de l'anéantissement de l'apport en usage résultant de la procédure d'expropriation sous 3.

L'affaire est inscrite sous le numéro de rôle général A/14/00262 dudit Tribunal et a été fixée pour plaidoiries le 7 décembre 2015.

Aux termes d'un arrêt interlocutoire du 4 janvier 2016, le Tribunal de commerce de Liège section de Dinant a jugé la procédure d'exclusion régulière mais a décidé de renvoyer au rôle à l'effet de permettre aux parties de s'expliquer sur la valeur des parts au moment de l'exclusion. Le dossier demeure pendant au rôle (l'AIEG est défenderesse).

Le conseil de l'AIEG dans cette affaire est Maître Luc DEPREE.

- Contentieux AIEG c/ TEGEC-FODETRA en présence du BEP Expansion (Tribunal de Première Instance de Namur- section Dinant)

Le Conseil d'Administration de l'AIEG a décidé de former intervention volontaire dans le cadre de l'action en indemnisation introduite par la société momentanée TEGEC-FODETRA, à l'encontre du BEP expansion, suite à la résiliation unilatérale du marché intervenu qui portait sur l'équipement en gaz et électricité de la ZAE de la Houssaie à Andenne.

L'affaire a été introduite devant le Tribunal de Première Instance de Namur. Un calendrier de procédure a été établi en vue d'une audience de plaidoiries fixée le 17 octobre 2018. Les conclusions de l'AIEG ont été déposées dans les délais prévus.

Entre-temps les parties demanderesses TEGEC-FODETRA ont introduit une demande d'expertise sur pied de l'article 19 alinéa 3 du Code judiciaire. Cette demande a été rejetée par décision du Tribunal de Première Instance de Namur du 14 mars 2018 estimant prima facie que les demanderesses étaient responsables du dommage qu'elles allèguent.

Le conseil de l'AIEG dans ce dossier est Maître Ann-Lawrence DURVIAUX.

2. Incertitudes

Ce 23 mars 2018 a été déposé au Parlement wallon le texte d'un projet de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz (projet de décret n°1066 (2017-2018)).

Ce projet a fait l'objet d'une première adoption par la Gouvernement wallon le 26 octobre 2017, d'une adoption en deuxième lecture le 1er février 2018, ainsi que d'une adoption en troisième et dernière lecture le 22 mars 2018.

Ce projet de décret vise à réformer la structure, le rôle ainsi que les missions des gestionnaires de réseaux de distribution wallons.

Ce projet de décret est susceptible d'impacter les activités et résultats de l'intercommunale dès lors qu'il prévoit, notamment :

- L'obligation, pour les GRD, de se recentrer sur leurs missions légales et réglementaires et d'abandonner les activités commerciales liées au secteur de l'énergie, sous réserve d'un mécanisme de dérogations, ou tout autre activité ne relevant pas de la mission de service*

public confiée. Le gestionnaire de réseaux de distribution peut réaliser des activités de production d'électricité à condition que celle-ci soit issue de sources d'énergie renouvelables et qu'elle soit utilisée afin d'alimenter ses propres installations, pour compenser ses pertes de réseau et/ou pour fournir les clients finals.

L'interdiction pour les GRD de détenir directement ou indirectement de participations dans le capital de producteurs, fournisseurs ou intermédiaires.

Evolution prévisible

En date du 17 juillet 2017, le Comité de Direction de la CWaPE a adopté la décision portant sur la méthodologie tarifaire applicable aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution d'Electricité et de Gaz Naturel actifs en Région wallonne pour la période régulatoire 2019-2023 ainsi que les annexes y relatives.

Cette décision a été prise en application du décret relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution de Gaz et d'Electricité du 19 janvier 2017 et des articles 43, §2, alinéa 2, 14, du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et 36, § 2, 12, du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz qui prévoient que la CWaPE assure l'exercice des compétences tarifaires, et notamment la fixation de la méthodologie tarifaire.

En date du 2 janvier 2018 conformément à l'article 56 §1 de la méthodologie tarifaire applicable aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution, l'AIEG a introduit une proposition de revenu autorisé pour la période régulatoire 2019-2023. Ce dossier a été analysé par la CWaPE qui a confirmé sa complétude. La procédure sera poursuivie durant l'année 2018 en conformité avec la méthodologie tarifaire.

Instruments financiers

L'AIEG a garanti le taux d'un emprunt par des swaps de taux d'intérêt se clôturant le 15 juillet 2033.

Pour le reste, l'AIEG n'utilise pas de produits financiers dérivés. La trésorerie est placée dans des produits à capital garanti à court terme et sans risque de liquidité.

Les autres dispositions communes à l'ensemble des sociétés suivant l'Art 96 du Code des Sociétés sont non applicables.

La structure de l'organisation

Conformément à l'article 27 des statuts, la gestion journalière de l'Intercommunale est effectuée par la Direction générale.

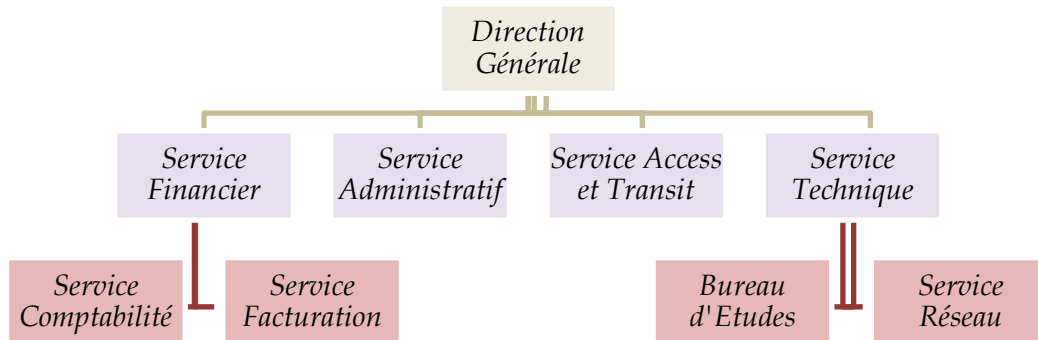
Le Comité de Gestion est constitué de 7 membres ; il est présidé de plein droit, en vertu de l'article 34, par le Président. Le Comité de Gestion est chargé d'exercer la gestion courante de l'association.

Le Conseil d'Administration est composé d'un Président, d'un Vice-Président et de 15 membres. Il dispose des pouvoirs qui lui sont transmis par l'Assemblée Générale à l'exception de ce qui est expressément réservé par la loi à l'Assemblée Générale.

Le Comité de Rémunération est composé de 5 membres, ces mandats sont exercés à titre gratuit.

Il émet des recommandations à l'Assemblée Générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion de l'association. Il fixe également les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, liés directement ou indirectement aux fonctions de direction.

L'organigramme fonctionnel



Les lignes de développement

La politique poursuivie par l'A.I.E.G. s'articule autour de plusieurs grands axes à savoir :

- La modernisation des réseaux basse et moyenne tension : la poursuite des investissements pour la rénovation et/ou le remplacement des équipements vétustes ou obsolètes dans les cabines réseau, en ce compris les systèmes de détection et de télécommandes, reste une priorité. Une attention toute particulière est prêtée à l'aspect sécurité et accessibilité.
- Enfouissement du réseau moyenne tension : En ce qui concerne la commune d'OHEY, conformément au marché approuvé par notre Conseil d'Administration du 23 septembre 2015 et initié pour l'enfouissement des 22 Km de câbles restant, les travaux d'enfouissement ont débuté en 2016, il faut noter que 8 Km ont déjà été posés en vue de remplacer les lignes aériennes et que plusieurs cabines ont été modernisées sur l'entité.
- La pose de 2 câbles moyenne tension de 630² sur une distance de 3,5 km entre le poste ELIA de Florée et la cabine de tête d'un champ photovoltaïque est en cours de réalisation sur les territoires de GESVES et d'OHEY
- La rénovation des réseaux basse tension : le démantèlement des lignes en cuivre nu est programmé sur plusieurs années, sur les 600 km de lignes basse tension, 40 km sont aujourd'hui des lignes en Cuivre Nu qui seront complètement démantelées avant 2021.
- Dans le cadre de la mise en place du SCADA qui permet une gestion intégrée et globale des principales cabines de dispersion, la cabine Tilleuls est totalement modernisée et automatisée, elle est constituée de départs télécommandés et télésurveillés vers les différentes sections de l'entité. La modernisation de l'ensemble de nos cabines de dispersion devrait être terminée pour fin 2020. Il est dès lors envisagé de télécommander un certain nombre de cabines de distribution considérées comme prioritaires à la bonne gestion du réseau.

- L'AIEG participe à un bon nombre de réunions à la CWaPE avec les autres acteurs du marché et ce, en vue d'envoyer le remplacement des compteurs existants par des compteurs communicants sur le territoire. Ces nouveaux compteurs pourront recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Actuellement, l'AIEG prospecte tant en ce qui concerne les logiciels de gestion que les modèles de compteurs communicants existants sur le marché et répondant aux obligations décrétales.

-En 2017, l'AIEG a finalisé l'alimentation de la ZAE dite de « Petit-Warêt ».

-Eclairage Public OSP : en date du 24 mai 2012, le Gouvernement wallon a adopté l'avant-projet d'arrêté relatif à l'obligation de service public imposé aux GRD en termes d'entretien et d'amélioration énergétique des installations d'éclairage public. Le texte portait sur le remplacement des armatures de la famille des vapeurs de mercure haute pression, une initiative à laquelle l'AIEG adhère, et qui permettra de diminuer à la fois les frais d'entretien du réseau, par l'installation de nouveaux luminaires, mais aussi la réduction de la consommation du parc d'éclairage public des communes associées.

Plusieurs communes ont déjà opté pour le remplacement des luminaires par de l'éclairage LED, c'est le cas notamment de la commune de VIROINVAL où l'ensemble du parc d'éclairage public a été remplacé. En ce qui concerne l'année 2017, il est constaté une diminution de la consommation de l'ordre de 40% sur l'entité de VIROINVAL. De plus, au vu des résultats obtenus sur la Commune de Viroinval, des projets similaires concernant l'entité d'Andenne et la commune de Rumes sont à l'étude, l'ensemble du parc d'éclairage pourrait être remplacé par un éclairage LED beaucoup moins énergivore. Un tel investissement pourra être rentabilisé en moins de 10 ans.

Extrait du rapport écrit du Comité de rémunération

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 al. 3 CDLD, le Comité de Rémunération a arrêté son rapport annuel 2017.

Il ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes concernées, conformément aux prescriptions impératives de la Loi du 18 mars 1993 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution Belge.

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts de l'AIEG, l'Assemblée Générale fixe le montant de l'indemnité de fonction attribuée au Président, aux Membres du Comité de Gestion et des jetons de présence à verser aux Administrateurs, conformément aux articles L1532-4 et 1532-5 du Code, et ce, sur les recommandations du Comité de Rémunération.

Les montants des indemnités de fonction attribuées et des jetons de présence revenant aux Administrateurs ont été arrêtés par l'Assemblée Générale en date du 19 juin 2008.

Ces montants respectent les plafonds prévus aux articles L5311-1. §1er et suivant du CDLD. Les mandats des Membres du Comité de Rémunération sont exercés à titre gratuit (article 37 des statuts).

Les mandats des délégués à l'Assemblée Générale sont également exercés à titre gratuit.

Guy DELEUZE
Directeur général

Rapport de rémunération 2017

Il est à noter que ce rapport est distinct du rapport de rémunération transmis à l'Assemblée Générale en application de l'article L 6421-1 § 1^{er} du CDLD. Le présent rapport reprenant les informations destinées à être publiées sur le site internet de l'Intercommunale.

1) Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts de l'AIEG, l'Assemblée Générale fixe le montant de l'indemnité de fonction attribuée au Président, au Vice-Président, aux membres du Comité de Gestion et des jetons de présence à verser aux administrateurs, conformément aux articles L1532-4 et 1532-5 du Code, et ce, sur les recommandations du Comité de Rémunération.

Les montants des indemnités de fonction attribuées et des jetons de présence revenant aux administrateurs ont été arrêtés par l'Assemblée Générale en date du 19 juin 2008.

Ces montants sont inchangés et approuvés par l'Assemblée Générale du 20 juin 2013.

Ils respectent les plafonds prévus aux articles L5311-1. §1^{er} et suivant du CDLD et sont fixés comme suit :

- Le jeton de présence à 121,05 € à l'indice 138.01
- L'indemnité annuelle du Président à 13.634,14 € à l'indice 138.01
- L'indemnité annuelle du Vice-Président à 10.225,61 € à l'indice 138.01
- L'indemnité annuelle des membres du Comité de gestion à 8.180,48 € à l'indice 138.01

On constate ainsi que le plafond de 60% est respecté pour les membres du Comité de Gestion et que, pour le Vice-Président les 75% ne sont pas dépassés.

Les mandats des délégués à l'Assemblée Générale sont également exercés à titre gratuit ainsi que les mandats des membres du Comité de Rémunération (article 37 des statuts).

2) Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Pour rappel par « fonction dirigeante », il y a lieu d'entendre le Directeur général ou la personne qui occupe la position hiérarchique la plus élevée telle que visée à l'article L1523-7 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, sous contrat de travail ou sous statut, au sein de l'Intercommunale (voyez circulaire du 11 décembre 2014 visant à encadrer la rémunération de la fonction dirigeante au sein des Intercommunales).

Le barème appliqué est celui du Directeur général, à savoir 69.519,21 € à l'indice 138.01 – 25 annales. En sus de la rémunération, il bénéficie des avantages extralégaux repris au règlement

du personnel, en ce compris, une assurance groupe, des chèques repas, une prime de fin d'année, un pécule de vacances et une intervention légale dans les frais de télécommunication.

Relevé nominatif des membres du Comité de rémunération et taux de présences à chaque réunion

	16-févr-17	18-avr-17	TOTAL /2	%
Vincent SAMPAOLI	P	E	1	50%
Michel CASTERMAN	P	E	1	50%
Baudouin SOHIER	P	P	2	100%
René HUBRECHTS	P	P	2	100%
Alain BOUVY	P	P	2	100%

N.B: il est à noter que les membres du Comité de rémunération ne sont pas rémunérés

P = présent

E = excusé

A = absent

Rélevé nominatif des membres du Comité de gestion et taux de présences à chaque réunion

	19-janv-17	9-mars-17	21-mars-17	18-avr-17	16-mai-17	13-juin-17	6-juil-17	12-sept-17	24-oct-17	21-nov-17	19-déc-17	TOTAL /12	%
Vincent SAMPAOLI	P	P	P	E	P	P	P	P	P	P	P	11/12	92%
Michel CASTERMAN	P	P	P	E	P	P	E	P	E	P	P	9/12	75%
Baudouin SOHIER	P	E	P	P	P	P	P	P	P	P	P	11/12	92%
René HUBRECHTS	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	12/12	100%
Alain BOUVY	P	P	P	P	P	P	A	P	P	P	P	11/12	92%
Françoise LEONARD	P	P	P	P	P	E	E	P	E	E	P	8/12	67%
Claude EERDEKENS	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	12/12	100%

P = présent

E = excusé

A = absent

Relevé nominatif des membres du Conseil d'Administration et taux de présences à chaque réunion

	19-jan-17	16-fév-17	21-mars-17	18-avr-17	16-mai-17	13-juin-17	25-juin-17	12-sept-17	24-oct-17	21-nov-17	19-déc-17	TOTAL/11	%
Vincent SAMPAOLI	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	11/11	100%
Claude EERDEKENS	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	11/11	100%
Françoise LEONARD	P	E	P	P	P	E	P	P	Procu	Procu	P	7/11	64%
Elisabeth MALISOUX	P	E	P	P	P	P	P	P	P	P	P	10/11	91%
Marie-Christine MAUGUIT	P	P	P	P	P	P	Procu	P	P	P	P	10/11	91%
Brigitte BALAND	P	P	P	P	P	P	P	E	P	P	P	10/11	91%
Dimitri LHOSTE	E	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	10/11	91%
Dorothee KLEIN	P	P	E	P	E	P	P	P	A	P	E	7/11	64%
Baudouin SOHIER	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	11/11	100%
Christophe GILON	P	Procu	P	P	P	P	Procu	P	P	P	E	8/11	73%
René HUBRECHTS	P	P	P	P	P	P	Procu	P	P	P	P	10/11	91%
Michel CASTERMAN	P	P	P	E	P	P	Procu	P	E	P	P	8/11	73%
Marie-Angé DESMONS	A	E	Procu	A	Procu	Procu	Procu	Procu	A	Procu	Procu	0/11	0%
Jean-Marc DELIZEE*	Procu	Procu	Procu	E								0/4	0%
David MASSIN**							P	P	E	P	P	4/5	80%
Alain BOUVY	P	P	P	P	P	P	A	P	P	P	P	10/11	91%
José PAULET	A	P	P	P	P	A	A	P	P	P	P	8/11	82%
François FLUME	P	P	P	P	P	P	A	E	P	E	E	7/11	64%

P = présent

E = excusé

A = absent

Procu = procuration

*démission le 18 avril 2017

**coopération le 29 juin 2017

Détail des rémunérations

Fonction	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
<i>Président - Monsieur Vincent SAMPAOLI</i>	AREWAL : administrateur – mandat non rémunéré
<i>Directeur général – Monsieur Guy DELEUZE</i>	INTER-REGIES : administrateur-mandat non rémunéré ; ZE-MO scrl : administrateur délégué-mandat non rémunéré ; LAB IN ANDENNE : Président-mandat non rémunéré ; AREWAL : Président-mandat non rémunéré.
Total rémunérations	NEANT

Répartition du trop-perçu

Résultats de l'exercice

PRÉLÈVEMENTS ET AFFECTATIONS

Le solde bénéficiaire au 31 décembre 2017 s'élève à	1.733.680,83
Charge fiscale de l'exercice	-755.000,00
Dotations à la réserve légale	-48.934,04
Dotations à la réserve d'investissement	-75.000,00
6,25% du capital B1 libéré par les associés	-322.868,62
Namur : Rétribution de la mise à disposition du réseau	-95.090,70
Transfert des désaffectations des interventions tiers vers la réserve indisponible	-17.969,82
<u>A distribuer :</u>	<u>418.817,65</u>

ATTRIBUTION DU TROP PERÇU

Communes	Répartition suivant accord
Andenne	274.932,10
Ohey	45.847,23
Rumes	22.286,42
Viroinval	20.208,04
Gesves	55.543,86
<u>Total :</u>	<u>418.817,65</u>

RÉMUNÉRATION CAPITAL LIBÉRÉ

Au 31 décembre 2017, la situation du capital libéré de chaque commune associée se présente comme suit :

Communes	Capital "B1"	Taux	Rétribution
Andenne	1.390.237,76	6,25 %	86.889,86
Namur	1.937.438,25	6,25 %	121.089,89
Ohey	205.564,50	6,25 %	12.847,78
Rumes	868.531,90	6,25 %	54.283,24
Viroinval	764.125,59	6,25 %	47.757,85
<u>Total :</u>	<u>5.165.898,00</u>		<u>322.868,62</u>

DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Trop perçu au 31/12/2017	6,25 % du capital souscrit	Rétribution de la mise à disposition du réseau	Total 31/12/2017
Andenne	274.932,10	86.889,86		361.821,96
Namur		121.089,89	95.090,70	216.180,59
Ohey	45.847,23	12.847,78		58.695,01
Rumes	22.286,42	54.283,24		76.569,66
Viroinval	20.208,04	47.757,85		67.965,89
Gesves	55.543,86			55.543,86
<u>Total :</u>	<u>418.817,65</u>	<u>322.868,62</u>	<u>95.090,70</u>	<u>836.776,97</u>

En ce qui concerne la répartition du dividende, après avoir rémunéré les parts B1 pour un montant de 322.868,62 €, nous avons pris le RAB se rapportant aux sections de Namur en y appliquant le taux de rémunération de la marge bénéficiaire équitable.

Du résultat obtenu, il a été soustrait le montant de 121.089,89 € correspondant à la rémunération des parts B1 de Namur ainsi que la charge fiscale correspondante, en tenant compte du taux d'imposition moyen (intérêts notionnels déduits).

Le solde à distribuer a été réparti en tenant compte des accords de répartition.

Rapport du Commissaire Réviseur

SPRL RLS Audit & Conseils
Réviseur d'entreprises B863

Associé : Luc SOHET A906
Ingénieur Commercial et de Gestion
Associé : Romain SOHET
Ingénieur de Gestion



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE A RESPONSABILITE LIMITEE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION D'ELECTRICITE ET DE GAZ « A.I.E.G. » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative à responsabilité limitée Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 09 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée Générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 64.687.390,88 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 978.680,83.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation [Mise à jour des règles d'évaluation]

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C 6.20 au sujet de la mise à jour des règles d'évaluation permettant d'appliquer les décisions de la CWaPE qui imposaient l'intégration des données approuvées dans les comptes d'actifs et passifs réglementaires ainsi que la mise en concordance des actifs immobilisés.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- *Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels, telle que prévu par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sommes restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.*
 - *Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.*

Autres mentions

- *Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires de la « décision relative à la méthodologie tarifaire transitoire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité actifs en Wallonie pour la période 2017 rendue en application de l'article 43, § 2 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité suite à suite à l'adoption du décret du 11 avril 2014 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité ».*

Ceci vise :

- *l'activation des frais de développement ATRIAS ;*
- *les règles d'amortissements, des acquisitions et de plus-value spécifiques au secteur (durée) et sans « impairment test » sur la plus-value ;*
- *la facturation des interventions de tiers et leur imputation ;*
- *la comptabilisation des opérations et des redressements concernant les reports dans les comptes de produits et charges exceptionnels ;*

Ce référentiel comptable ne peut être considéré équivalent à celui prévu par la loi relative aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels. A notre avis, les distorsions ne sont toutefois pas significatives par rapport à l'image fidèle qui aurait résulté de l'application du référentiel comptable prévu par la loi pour les sociétés.

- *La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.*
- *Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.*

CHIMAY, le 02 mai 2018
ScPRL RLS AUDIT & CONSEILS
Commissaire
Représenté par
SOHET LUC

Liste des adjudicataires

MARCHÉS PUBLICS – MODES DE PASSATION

Procédure négociée sans publicité

- ✓ AGECE SPRL
- ✓ CECEO NV/SA
- ✓ CDEL SPRL
- ✓ DRUGMAND & MEERT SA
- ✓ ELECTRO ENGINEERING JANSEN
- ✓ EUROMOLD NV
- ✓ GILLAM-FEI
- ✓ HICHAM
- ✓ INFRATECH SA
- ✓ KABELWERK EUPEN AG
- ✓ LANDIS & GYR
- ✓ MPI ENGINEERING SPRL
- ✓ NEXANS
- ✓ NBR NUSSBAUMER & CIE NV/SA
- ✓ PAUWELS INTERNATIONAL NV
- ✓ PIERRE PETIT
- ✓ ROVEAUX E. SA
- ✓ SCHNEIDER GROUPE MGTE/MERLIN
- ✓ SCHREDER SA
- ✓ STEEL SA
- ✓ TECONEX SA/NV
- ✓ VOLTACOM

Appel d'offre général

- ✓ JACOBS ETS SA
- ✓ RONVEAUX E. SA
- ✓ SCHNEIDER GROUPE MGTE/MERLIN
- ✓ SCHREDER SA



Adjudication publique

- ✓ AGECE SPRL
- ✓ ARMAMAST SA
- ✓ INFRATECH SA
- ✓ JACOBS ETS SA
- ✓ KABELWERK EUPEN AG
- ✓ PAUWELS INTERNATIONAL NV
- ✓ RONVEAUX E. SA
- ✓ SCHNEIDER GROUPE
MGTE/MERLIN
- ✓ SCHREDER SA
- ✓ COMELEC